

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 23 OCTOBRE 2020



RAPPORT D'ACTIVITÉ

De janvier à décembre 2019

1**L'Association des Maires au service de son territoire****2****Le conseil juridique auprès des communes****3****Les formations et réunions d'informations organisées par l'AM 41****4****Les partenariats et conventions****5****Les temps forts de l'année 2019****6****La vie de l'association**

L'Association des Maires de Loir-et-Cher est intervenue sur différents sujets tout au long de l'année 2019 afin de porter la parole des élus et défendre les intérêts des collectivités.

La consultation des élus locaux dans le cadre du Grand Débat National

Dans le cadre du « Grand débat national » lancé à l'initiative du président de la République pour répondre à la crise des gilets jaunes, l'Association des Maires de Loir-et-Cher a été reçue par le Préfet et exprimé sa position quant aux modalités d'organisation du grand débat dans le département. Elle a ainsi rappelé que les maires de Loir-et-Cher faciliteront la tenue des réunions d'initiatives locales, dans le respect du principe de libre administration des collectivités territoriales.

Par ailleurs, en partenariat avec l'Observatoire de l'économie et des territoires, l'AM 41 a souhaité solliciter l'opinion des élus locaux sur les grandes thématiques soulevées par le Grand débat relativement au volet institutionnel, afin qu'ils puissent contribuer à cette consultation nationale en leur qualité d'édiles. 144 maires et présidents d'intercommunalités, au profil représentatif de l'ensemble de leurs collègues, ont répondu à de très nombreuses questions axées autour de la démocratie locale, de l'organisation territoriale, des finances des collectivités, des politiques publiques, des conditions d'exercice du mandat. Quelques éléments de synthèse de cette grande consultation :

- **Des élus expérimentés et très impliqués ...**

Les élus de Loir-et-Cher correspondent à une population principalement masculine, d'âge mûr et bénéficiant d'une certaine expérience. Souvent retraités, ils ont pour premier objectif le bien-être de leurs administrés. Ils estiment que leur fonction requiert toujours davantage de temps et d'engagement, de technicité et de polyvalence, et nécessite un besoin croissant d'expertise extérieure.

- **... qui jugent l'organisation territoriale actuelle inadaptée et illisible**

Parmi les souhaits formulés : la simplification de l'appareil normatif, le partage plus clair des compétences entre collectivités, le caractère optionnel des transferts de compétences, une place plus importante redonnée aux communes et la possibilité pour des collectivités de nature différente de mutualiser leurs compétences.

- **... qui s'inquiètent de voir les finances locales se dégrader**

Ils imputent cette situation à la baisse des dotations de l'État et la disparition de la taxe d'habitation.

- **... qui remettent en cause de nombreuses mesures gouvernementales**

Certaines politiques publiques catalysent leur amertume : la vitesse limitée à 80 km/h ou les obligations apportées par la loi NOTRe. S'estimant dépossédés de leurs prérogatives et pouvoir d'action, les maires attendent un soutien renforcé de l'État et des intercommunalités.

- **... qui, pour certains, constatent des inégalités territoriales**

Un quart alerte sur le décrochage que connaît leur commune, lequel fragilise presque sans distinction toutes les composantes de la population concernée.

- **... pour lesquels la démocratie locale s'exerce avant tout par des échanges directs avec la population**

Pour conforter la démocratie, maires et présidents d'EPCI militent pour le renforcement du rôle des communes en modifiant les lois de décentralisation et la gouvernance des intercommunalités.

Il ressort principalement de cette enquête que les élus espèrent ardemment un renforcement du rôle des communes, l'émancipation des collectivités locales, la simplification des règles, et l'amélioration des conditions d'exercice des mandats locaux.

Ces conclusions ainsi que l'intégralité des résultats de l'enquête ont été transmis au président de la République.

La réforme du maillage de la DDFIP en Loir-et-Cher

Suite aux diverses annonces du gouvernement sur la nouvelle organisation des services départementaux des finances publiques, l'Association des maires de Loir-et-Cher a souhaité attirer l'attention du Préfet sur différents aspects de la réforme.

- S'agissant tout d'abord des conseillers aux collectivités locales qui seront déployés dans les sièges des EPCI, les élus ont insisté sur la nécessité d'un réel soutien aux communes. Il est apparu ainsi indispensable qu'ils se déplacent dans chaque commune afin d'apporter une aide à la compréhension et au montage du budget, de présenter les comptes administratifs et de gestion de la collectivité, de faire des analyses budgétaires par la transmission d'indicateurs et l'explication de ratios financiers, d'accompagner les projets en conseillant les maires sur la réglementation applicable et sur la stratégie financière à privilégier tenant compte de la particularité de chaque commune ;
- Concernant leur répartition sur le territoire départemental, l'Association des maires a alerté sur la situation dans le nord du département. En effet, sur la carte communiquée, seuls trois conseillers aux collectivités semblaient prévus pour l'arrondissement de Vendôme, alors même que celui-ci compte un nombre nettement plus important de communes qu'au sud du département. L'inquiétude sur le nombre de conseillers dédiés valait également pour la communauté de communes Val de Cher Controis qui comprend Montrichard, ses communes environnantes et une grande partie de la Vallée du Cher ;
- À propos des relations directes entre les collectivités et la DDFIP, l'AM 41 s'est interrogée sur la suppression des trésoreries en tant que service de proximité pour les collectivités locales disposant de régies. S'est posée dès lors la question de savoir si les communes et intercommunalités concernées pourraient les déposer aux conseillers des collectivités siégeant dans les EPCI ; et comment faire pour ne pas éloigner et complexifier la collecte des régies pour les élus dans ce contexte.
- L'AM 41 a aussi exprimé ses inquiétudes face aux évolutions à venir du réseau territorial des Maisons France Services (avant nommées MSAP), et au maillage sur lequel il est appelé à reposer.

Suite à de nombreux échanges pendant plusieurs mois, les différents acteurs du territoire se sont accordés sur le texte d'une charte d'engagements du nouveau réseau de proximité des finances publiques, laquelle a été officiellement signée à Paris, en présence du ministre de l'Action et des Comptes publics en janvier 2020.

La procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les communes suite aux aléas climatiques de 2018

Catherine LHÉRIER a alerté le Premier ministre, Édouard PHILIPPE, sur la procédure d'instruction qui aboutit parfois à des décisions de refus incompréhensibles pour les élus et les administrés confrontés à des dégâts importants. Elle a également interpellé Marc FESNEAU, ministre des Relations avec le Parlement, sur ce sujet.

L'Association des maires a proposé de faire appel à un même conseil pour aider les communes concernées à former recours contre l'arrêté ministériel de refus de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Un avocat est intervenu pour l'ensemble des communes qui le souhaitaient, permettant ainsi une réduction des frais d'avocat pour les communes et un gain de temps sur la désignation de l'expert et les procédures à engager pour chaque collectivité ; il ne s'agissait néanmoins pas d'une action collective.

Ainsi, une vingtaine de communes a déposé un recours en contentieux.

Le projet de loi Engagement et proximité vu par l'AM 41 : interrogation concernant le volet intercommunal et la formation des élus

Lors de la visite du Premier ministre à Vendôme le 28 novembre 2019, Catherine LHÉRITIER a alerté Édouard PHILIPPE sur plusieurs mesures qui interrogent les élus, notamment concernant le volet intercommunal et la formation des élus. Elle lui a d'ailleurs remis un courrier officiel à cette occasion.

Elle a ainsi relayé l'attente des élus pour davantage de souplesse dans l'organisation des compétences des intercommunalités selon le principe de subsidiarité et sur la base d'une majorité significative des élus. Il en est ainsi de la suppression du transfert obligatoire de la compétence « eau et assainissement » aux communautés de communes et d'agglomération, de la fin des compétences optionnelles et de la diminution du nombre de compétences obligatoires.

Elle a également réaffirmé le rôle prépondérant des associations départementales de maires dans la formation des élus, autre volet du projet de loi « Engagement et proximité », et insisté sur leur reconnaissance officielle dans le futur dispositif.

Dispositif ELIRE : l'alerte de Catherine LHÉRITIER auprès du Préfet

Dans un courrier en date du 7 mai 2019, Catherine LHÉRITIER a tenu à attirer l'attention du Préfet sur le manque de fiabilité du fichier ELIRE dont l'utilisation a été imposée aux communes à compter des élections européennes de mai 2019, et sur les risques juridiques encourus en cas de contestation.

Désertification médicale : une motion du Conseil d'administration en vue d'augmenter le numerus clausus et le nombre d'internes en région Centre-Val de Loire

Les élus de Loir-et-Cher ont fait part de leur inquiétude face aux difficultés d'accès aux soins de leurs administrés et ont déploré la situation de désertification médicale que connaît le département. À ce titre, Catherine LHÉRITIER a décidé d'adresser un courrier à Agnès BUZYN, alors ministre des Solidarités et de la Santé, à Frédérique VIDAL, Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, ainsi qu'aux parlementaires du Loir-et-Cher, afin de les informer d'une motion prise par le conseil d'administration.

Le Gouvernement a décidé d'augmenter le numerus clausus de 13,5 % en moyenne au niveau national en 2019/2020, mais le nombre d'étudiants acceptés en 2^e année à la faculté de médecine de Tours n'a pas été réévalué, alors même que la région Centre-Val de Loire, et notamment le Loir-et-Cher, est particulièrement touchée par la désertification médicale qui affecte notre pays.

Fortement préoccupés par une situation qui ne peut malheureusement que se confirmer au cours des années à venir avec le départ en retraite attendu de nombreux médecins, les maires du Loir-et-Cher ont demandé d'urgence un réexamen de cette situation, convaincus que la formation des médecins et l'accueil des jeunes étudiants internes sur leurs territoires constituent pour l'avenir un facteur essentiel du maintien de l'offre de soins.

Ainsi les membres du conseil d'administration de l'AM 41 ont adopté à l'unanimité une motion, demandant instamment une réévaluation du numerus clausus en région Centre-Val de Loire et une augmentation significative du nombre d'internes.

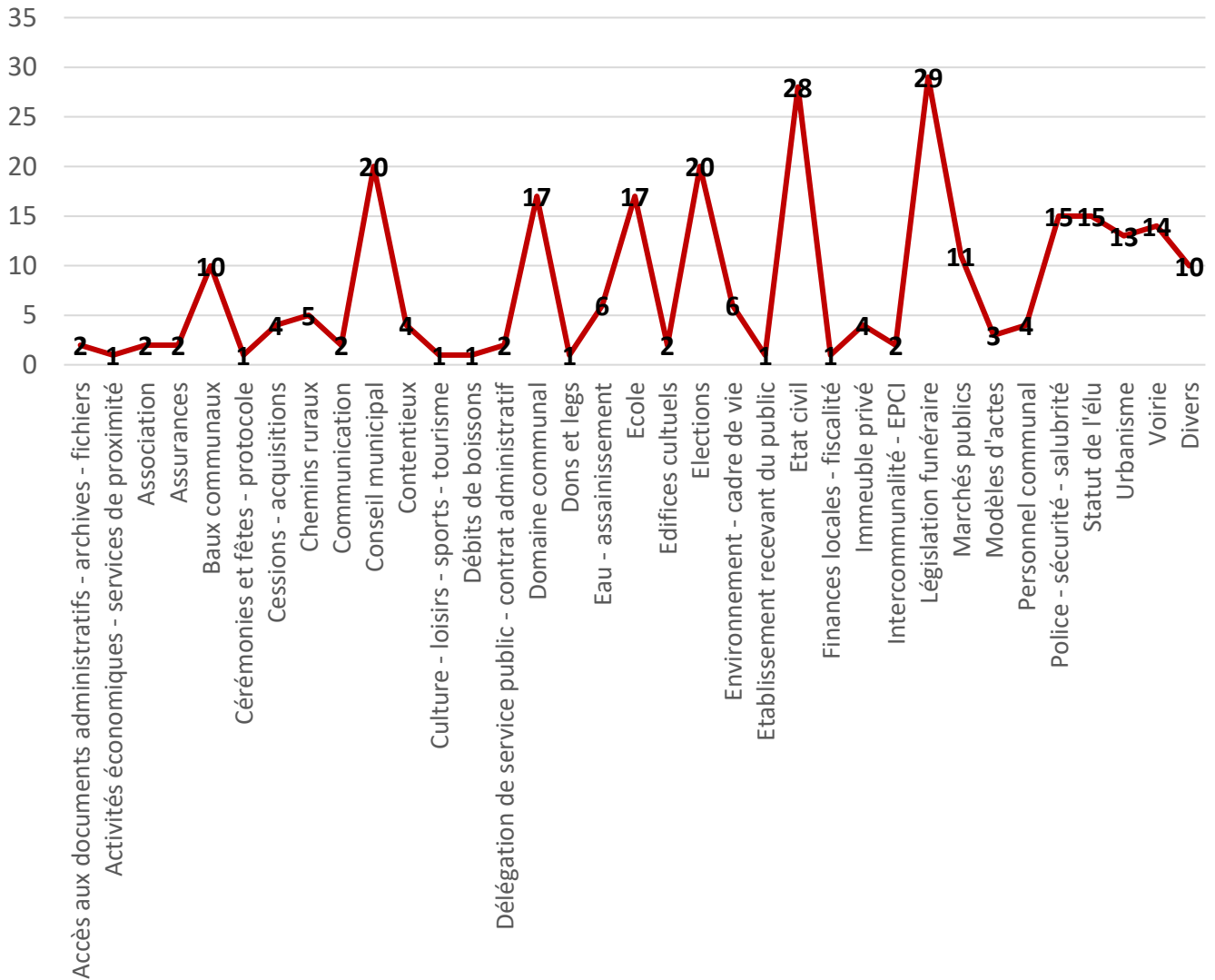
Mort du maire de Signes :**l'AM 41 souhaite des mesures fortes pour protéger les maires dans l'exercice de leur mandature**

Suite au décès tragique du maire de Signes en août 2019, l'Association des maires de Loir-et-Cher a tenu à partager sa profonde émotion et souhaité que des mesures soient prises afin de mieux protéger les élus dans le cadre de leur mandat.

Elle a rappelé que quelles que soient les circonstances de ce drame, rien ne peut justifier que le maire d'une commune perde la vie alors qu'il constate une infraction, en application des pouvoirs de police que lui donne la loi.

L'Association a poursuivi sa mission de conseil juridique auprès des élus en répondant aux cas pratiques et interrogations des collectivités sur leur gestion quotidienne.
En 2019, 276 questions ont été posées au service juridique de l'AM 41 sur des thématiques variées.

Répartition des questions juridiques par thématique



126 communes ont sollicité le service de conseil juridique en 2019, avec pour certaines communes plus d'une dizaine de questions à l'année, et des thèmes de questionnements majeur en lien notamment avec les thématiques suivantes : législation funéraire, état civil, conseil municipal, élections, école et domaine communal.

Organisme agréé pour la formation des élus locaux depuis octobre 2015, l'Association des maires de Loir-et-Cher est habilitée à organiser des formations à destination des élus municipaux et communautaires, par petits groupes, et financées par le budget formation des collectivités ou par la Caisse des dépôts et consignations au titre du DIF (droit individuel à la formation) des élus.

Les formations organisées par l'Associations des Maires en 2019

Thèmes	Date	Formateur	Élus formés
La mise en place du budget et les dispositions de la loi de finances pour 2019	15/03/19	Rémy CLOUET	17
La fiscalité et l'optimisation des bases fiscales ménage	04/07/19	Mathieu BERAUD ECOFINANCES	12
Les règles de communication en période préélectorale	24/09/19	Rémy CLOUET	13
Les règles de communication en période préélectorale	25/09/19	Rémy CLOUET	19
La gestion et l'aménagement des cimetières – Législation funéraire	08/10/19	Christelle GENIN ELABOR	18
La fiscalité et l'optimisation des bases fiscales ménage	05/11/19	Mathieu BERAUD ECOFINANCES	20
La fiscalité et l'optimisation des bases fiscales ménage	06/11/19	Mathieu BERAUD ECOFINANCES	20
Le bilan de mandat	05/12/19	Rémy CLOUET	26
La préparation des élections municipales 2020	16/12/19	Florence LAGNEAU-BILLET	25
La préparation des élections municipales 2020	17/12/19	Florence LAGNEAU-BILLET	25
		TOTAL	195

Le nombre d'élus formés entre 2018 et 2019 a augmenté de 75% passant de 111 élus en 2018 à 195 élus en 2019.

L'Associations des maires se fait le relais des informations émanant de l'association nationale, ainsi que de divers institutionnels tels que la Préfecture, la DGFIP, etc. Des réunions d'information ouvertes à tous (élus et agents) sont organisées plusieurs fois par an sur des thématiques d'actualité. Elles prennent la forme de conférences ou d'ateliers.

Les réunions d'informations

Thèmes	Date	Formateur	Élus formés
L'adressage dans les communes de Loir-et-Cher : procédures, difficultés et accompagnement opérationnel	02/05/19	Observatoire de l'Economie et des Territoires	55
La rencontre avec la DDFIP	13/06/19	DDFIP	62

L'Association des maires entretient des partenariats avec les institutionnels comme la Préfecture, les institutions judiciaires, le Conseil départemental de Loir-et-Cher, le CAUE, l'Observatoire des territoires... pour la diffusion des informations nécessaires aux élus dans l'exercice de leur mandat.

Par ailleurs, l'AM 41 des maires poursuit ses partenariats privilégiés avec les instances locales des grands groupes tels que ENEDIS, VEOLIA, LA POSTE et GHM ECLATEC. Ces relations de confiance permettent à notre association d'organiser des événements exceptionnels, autant que de soutenir des actions ponctuelles.

L'Association des maires remercie très sincèrement ses partenaires pour leur confiance et leur soutien.

L'année 2019 a été marquée par quelques actions partenariales plus spécifiques.

La signature d'une convention avec le SNDGCT : volonté de préservation de la cohésion et de la qualité de vie au travail des agents de la collectivité

En présence de Philippe HARDY, président de la délégation départementale du SNDGCT et DGS de Vineuil, et Gaël GASCHET, DGS de La Chaussée Saint Victor, l'Association des maires de Loir-et-Cher a signé un protocole d'accord à l'occasion d'une réunion du conseil d'administration.

Ce protocole vise à définir les conditions dans lesquelles le SNDGCT 41 et l'Association des maires ont décidé de conjuguer leurs efforts pour organiser et/ou participer, à l'échelon local et à destination de leurs adhérents respectifs, à des actions communes en faveur d'une gestion optimale des collectivités territoriales dans l'objectif de préserver la cohésion et la qualité de vie au travail des agents de la collectivité.

Le plan d'adressage : guide méthodologique et accompagnement opérationnel des communes dans la formalisation de la procédure

Le plan d'adressage est un sujet d'actualité, lié notamment au déploiement de la fibre optique dans le département. Mais il intéresse d'autres secteurs, qu'il s'agisse des sociétés de livraisons de plus en plus sollicitées par les administrés ou des services de secours qui interviennent en se basant sur des données GPS parfois imprécises voire erronées.

Suite à une enquête menée auprès des communes en partenariat avec l'Observatoire de l'économie et des territoires, il a été constaté que la procédure d'adressage n'était que très rarement menée à son terme.

C'est dans ce cadre que l'Observatoire de l'économie et des territoires et l'Association des maires de Loir-et-Cher ont décidé d'organiser une réunion d'information sur le sujet, afin que les élus connaissent mieux la réglementation juridique relative au plan d'adressage et analysent mieux les points de vigilance et les difficultés techniques rencontrées dans la procédure.

À l'issue de cette rencontre, différentes solutions pour un accompagnement opérationnel des collectivités intéressées ont été proposées par l'Observatoire de l'économie et des territoires. Un guide pratique complet a également été rédigé, à destination des communes.

Rencontres régulières avec les présidents d'Association des maires de la région Centre

Les présidents des associations des maires des six départements de la région Centre-Val de Loire ont pris l'habitude de se retrouver plusieurs fois par an afin d'échanger sur les problématiques communes rencontrées par les maires de leurs départements respectifs.



Ils se sont ainsi réunis le 18 décembre, en Loir-et-Cher, à Blois à l'invitation de Catherine LHÉRIER, pour aborder les sujets d'actualité suivants :

- Projet de loi Engagement et proximité
- Charte d'engagement du nouveau réseau des finances publiques
- Chartes des bonnes pratiques initiées par les Chambres d'Agriculture
- Procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle
- Renouvellement des instances des AD en 2020
- Universités des maires 2020
- Réflexion sur les formations et les nouveaux services à destination des adhérents.

Commande de Doc'ANDAM : les relations des communes et des intercommunalités avec le public



Dans le cadre du renforcement du réseau national des associations de maires et du travail collaboratif entre structures, l'AM 41 a proposé la vente d'un guide juridique, à destination des communes et EPCI, sur le thème : « Les relations des communes et des intercommunalités avec le public ».

Le Petit Gibus



Initié depuis 2017, l'Association des maires de Loir-et-Cher poursuit son partenariat avec le Petit Gibus, magazine partenaire des maires depuis 1987 et édité en collaboration avec les associations départementales de maires.

Avec trois exemplaires thématiques édités par an, le Petit Gibus est un magazine citoyen, original, fédérateur, distribué dans les écoles par les maires aux enfants des classes élémentaires du cycle 3 (du CE1 au CM2).

Près d'une dizaine de communes de Loir-et-Cher se sont aujourd'hui engagées dans cette action.



Le Congrès départemental des maires

Le 60^e congrès des maires de Loir-et-Cher s'est déroulé le 1^{er} octobre 2019, à la Halle aux Grains à Blois.

Celui-ci a donné lieu dans un premier temps à la tenue de l'assemblée générale annuelle, présidée par Catherine LHÉRITIER, présidente de l'association.

Pendant l'assemblée générale, la présidente a évoqué différents sujets d'actualité et de préoccupations des maires à l'instar des conditions d'exercice du mandat d'élu local, de l'émancipation des collectivités locales, des projets de loi « engagement et proximité » et « décentralisation, différenciation, déconcentration » ainsi que des perspectives d'évolution attendues. D'autres grands sujets de mobilisation comme la suppression de la taxe d'habitation ou la restructuration du réseau des DDFIP ont été détaillés pendant la manifestation. Catherine LHÉRITIER a également abordé la problématique de la gestion de l'eau pour les élus, et plus particulièrement l'accompagnement des collectivités dans la gestion des aménagements de stockage, de traitement et de distribution de l'eau, face au contexte de sécheresse et aux nouveaux enjeux climatiques. Enfin, à quelques mois des échéances municipales, elle a salué l'engagement des maires au service de leur commune et de leurs habitants, et présenté les perspectives de l'association pour l'année électorale 2020.

Dans la continuité, Claire FOUCHER-MAUPETIT, secrétaire générale de l'association, a présenté le rapport d'activité de 2018. Ensuite, Éric MARTELLIÈRE, trésorier, a exposé les comptes annuels 2018 arrêtés lors du conseil d'administration du 17 juin 2019, avec le concours de Didier BOUFFLERD, expert-comptable et Vincent COCUELLE, commissaire aux comptes. S'en est suivie une assemblée générale extraordinaire pour la modification des statuts de l'association.

Dans la continuité de ces échanges, plusieurs interventions protocolaires et institutionnelles se sont enchaînées. Tout d'abord, le discours de Nicolas PERRUCHOT, président du Conseil départemental, suivi de l'intervention de Lionel HENRY, directeur de l'Observatoire de l'économie et des territoires qui a présenté les conclusions de l'enquête réalisée par l'Association des maires et l'Observatoire auprès des élus dans le cadre du Grand débat national. Sont ensuite intervenus devant les élus et le protocole Agnès LE BRUN, vice-présidente de l'AMF, et Marc FESNEAU, ministre chargé des Relations avec le Parlement.

Le Carrefour des Territoires



L'année 2019 a signé la troisième édition du Carrefour des Territoires sur le thème « Innovations et territoires ». La manifestation a été co-organisée par le l'Association des maires de Loir-et-Cher, le CAUE et l'Observatoire de l'économie et des territoires, le 1^{er} octobre, le même jour que le congrès des maires.

Le Carrefour des Territoires est à destination des élus et des agents territoriaux. Cette manifestation est un moment privilégié au cours duquel les invités assistent à des tables rondes et des ateliers, ils débattent et confrontent leur point de vue sur les thèmes actuels. L'édition 2019 s'est penchée sur les territoires ruraux à travers des études, des témoignages et des exemples.

Plus d'une dizaine d'ateliers thématiques et d'actualité ainsi que deux tables rondes se sont ainsi tenus dans ce cadre.



Parmi les ateliers proposés, les agents des collectivités ont pu assister à des points d'informations sur la loi de transformation de la fonction publique et la loi ÉLAN, et sur les outils PILOTE41 (point sur les ressources à disposition des élus, l'application WebSIG pour la gestion patrimoniale des milieux aquatiques, et la nouvelle version d'Atlas des territoires - un outil de cartographie statistique). Un point a également été réalisé sur les réglementations des commandes publiques.

À propos des ateliers de l'innovation, les organisateurs ont proposé un atelier sur le financement participatif pour les collectivités et acteurs publics, sur les « tiers-lieux culturels » comme nouveaux leviers de développement territorial, sur l'e-administration qui représente une opportunité pour les personnes en situation d'illectronisme et d'illettrisme, sur le plan d'adressage et enfin un atelier sur les projets coopératifs et associatifs innovants pour revitaliser les centres anciens.

Concernant les deux tables rondes, les sujets suivants ont été abordés : le numérique au service des territoires ruraux (mettant en avant la force du numérique et des nouvelles technologies pour les territoires ruraux en termes notamment d'attractivité, d'accueil de nouvelles populations et de développement économique) et les formes d'habitat innovantes (celles-ci se développent en réponse aux évolutions de la société, aux contraintes et aspirations de chacun ainsi qu'au vieillissement de la population).



Le Salon des partenaires

En parallèle du Congrès des maires et du Carrefour des Territoires, le Salon des partenaires s'est tenu tout au long de la journée dans le hall de la Halle aux Grains. Il a rassemblé plus de 40 structures travaillant aux côtés des collectivités afin de partager leurs expertises, conseils et solutions innovantes.

Synthèse de l'événement

Au final, la manifestation du 1^{er} octobre a été, cette année encore, une réussite. Celle-ci a rassemblé plus de 707 personnes comprenant les élus et agents des collectivités venus de tout le Loir-et-Cher et des départements limitrophes, ainsi que de nombreux partenaires.

La manifestation se pérennise dans le département ; elle est ainsi en belle progression par rapport à l'année passée de +13% de participants.

En terme de répartition des participants, les élus représentaient près de 40% des participants. Quant aux partenaires, ceux-ci représentaient 20%.

Le Congrès national de Paris



L'Association des maires de Loir-et-Cher a organisé un déplacement à l'occasion du 102^e Congrès des maires et des présidents d'intercommunalités de France qui s'est tenu du 19 au 21 novembre 2019, au parc des expositions de la Porte de Versailles à Paris. Cette édition était particulière puisqu'il s'agissait de la dernière de la mandature 2014-2020. L'évènement a réuni plus de 200 élus de Loir-et-Cher, soit une augmentation de 30% de participants par rapport à l'édition de 2018.

Le congrès a été marqué par différentes séances officielles à l'instar de l'assemblée générale de l'AMF, de la séance d'ouverture avec la présence du président de la République, Emmanuel MACRON, et de la séance de clôture avec le Premier ministre, Édouard PHILIPPE.

Lors du Congrès national, divers forums, et de nombreux débats, ateliers et conférences ont été proposés sur de multiples sujets en lien avec le bloc communal. Plusieurs personnalités publiques sont intervenues dans ce cadre, telles que Gérard LARCHER, président du Sénat.

Comme chaque année, l'AM 41 a participé à cet événement. Avec le concours d'ENEDIS, elle a organisé un transport au départ du Loir-et-Cher pour les élus qui le souhaitent ; trois bus sont ainsi partis de Blois, Vendôme et Cour-Cheverny et ont emmené près de 150 élus à Paris pour la journée du mercredi 20 novembre.

Les élus ont été conviés à une réception à l'Hôtel de Rothelin-Charolais le mercredi midi, à l'invitation des ministres Jacqueline GOURAULT et Marc FESNEAU. L'Association des maires a également proposé plusieurs temps festifs :

- une pause café dans l'après-midi sur le stand de l'AMF,
- un dîner croisière pour clôturer la journée, grâce au fidèle soutien des partenaires ENGIE, GHM-ECLATEC, LA POSTE et VEOLIA. Plus de 190 élus ont ainsi partagé une soirée prestigieuse sur la Seine à bord de l'illustre Paquebot, autour d'un dîner servi par la maison Lenôtre dans une ambiance jazz.

En 2019, l'équipe administrative de l'Association des maires de Loir-et-Cher a été marquée par l'arrivée, en août 2019, de Stéphanie LAUNAY suite au départ d'Isabelle DEROUET.